

Élaboration des stratégies locales de gestion des risques

Méthodologie - Calendrier

Le 7 mars 2014

Organisation des ateliers de stratégies locales

Il est envisagé pour démarrer le processus en juin un atelier par TRI co-animé par le service risques de la DDTM, la délégation territoriale et la structure porteuse concernées (ainsi que l'élu mobilisé sur les TRIs de Douai et Maubeuge)

Définition de la liste des participants à cet atelier :

des membres en charge de la gestion des inondations, de l'aménagement du territoire et de la protection des milieux conformément à la SNGRI

un représentant de chaque groupe de travail

des élus accompagnés d'un représentant de leurs services techniques

Proposition :

les intercommunalités

les SCOT et l'agence d'urbanisme

les SAGE

les syndicats ou toute autre entité locale ayant compétences dans la gestion des inondations

la chambre d'agriculture

l'agence de l'eau

VNF

la DREAL

Objectifs de l'atelier de juin

A°) Arrêter les groupes de travail pour la rédaction future de la stratégie locale

B°) Arrêter les éléments ci-dessous

Devant faire l'objet d'un arrêté préfectoral du Préfet de département

1°) la liste des parties prenantes

2°) la composition du Comité de pilotage

Devant faire l'objet d'un arrêté préfectoral Préfet
Coordonnateur de Bassin

3°) le délai de réalisation de la SLGRI

4°) le périmètre des SLGRI et ses objectifs

Les groupes de travail

Définis à partir :

- des 4 orientations stratégiques de la SNGRI

- développer la gouvernance et les maîtrises d'ouvrage
 - aménager durablement les territoires
 - mieux savoir pour mieux agir
 - apprendre à vivre avec les inondations

- des 7 axes stratégiques des PAPI

- Axe 1 - l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

- Axe 2 - la surveillance, la prévision des crues et des inondations

- Axe 3 - l'alerte et la gestion de crise

- Axe 4 - la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

- Axe 5 - les actions de réduction de la vulnérabilité et des biens sont obligatoires

- Axe 6 - le ralentissement des écoulements

- Axe 7 - la gestion des ouvrages de protection hydrauliques

et dans la volonté d'atteindre les 12 objectifs opérationnels intégrés dans le PGRI :

- n°1 Mettre en place une gouvernance adaptée sur les territoires, par la mobilisation des acteurs et la répartition claire des rôles et des responsabilités
- n°2 Consolider et partager la connaissance des phénomènes d'inondation et de leurs conséquences, comme support d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire et la gestion de crise
- n°3 Développer la culture du risque, par des interventions diversifiées et adaptées aux territoires, pour responsabiliser les acteurs et améliorer collectivement la sécurité face aux inondations
- n°4 Renforcer les outils de prévision, de surveillance et d'alerte, pour mieux anticiper et organiser la réponse à la crise
- n°5 Développer et renforcer les outils de gestion de crise, à toutes les échelles et auprès de tous les acteurs, pour limiter les conséquences des inondations sur les personnes, les biens et la continuité des services et des activités
- n°6 Développer la sensibilité et les compétences des communes et des professionnels de l'urbanisme pour la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire
- n°7 Développer les actions de réduction de la vulnérabilité, par l'incitation, l'appui technique et l'aide au financement, pour une meilleure résilience des territoires
- n°8 Renforcer la prise en compte des risques de submersion marine et d'érosion côtière
- n°9 Développer les bonnes pratiques de gestion des ruissellements en milieux agricoles et urbains, pour limiter l'aggravation des aléas
- n°10 Inscrire tous les projets de maîtrise des aléas dans une réflexion à l'échelle des BV, et les soumettre à un arbitrage impliquant les territoires amont et aval, dans une logique de solidarité des territoires
- n°11 Renforcer la connaissance de l'état et du fonctionnement des ouvrages hydrauliques existants et mettre en place des gestions coordonnées et pérennes, par des MO bien identifiés, compétents et aux moyens adaptés
- n°12 Évaluer toutes les démarches de renforcement de la protection à la lumière des critères économiques et environnementaux

Les groupes de travail

Six groupes sont proposés :

- Réduction de la vulnérabilité des biens, des personnes, des réseaux et de l'activité économique

(axe 5 PAPI – Objectifs opérationnels 5, 7, 10 et 12)

- La réduction de l'aléa

(axes 4 et 6 PAPI – Objectifs opérationnels 8, 9, 10 et 12)

- L'aménagement du territoire

(axe 4 PAPI – Objectifs opérationnels 2 , 6 et 10)

- L'information et le développement de la culture du risque

(axe 1 PAPI - Objectifs opérationnels 2, 3 et 6)

- La gestion de crise

(axes 2 et 3 PAPI – Objectifs opérationnels 1, 3, 4 et 11)

- Les ouvrages hydrauliques

(axe 7 PAPI – Objectif opérationnel 11)

Missions et Composition de chaque groupe de travail

Réduction de la vulnérabilité des biens, des personnes, des réseaux et de l'activité économique

A partir d'un diagnostic actualisé, les membres identifieront et prioriseront les actions de protection qui permettront de réduire voire d'éviter les dégâts causés par les inondations, les ZEC à créer ou à préserver de toute urbanisation, les modalités d'acquisition des batardeaux pour les particuliers etc.

Le groupe de travail sera co-animé par la structure porteuse et la délégation territoriale.

Proposition de membres :

- un représentant des EPCI
- des représentants des services urbanisme et du droit des sols des communes les plus impactées par l'aléa
- des représentants des opérateurs de réseaux si concernés (ERDF/ RTE, Télécommunications, RFF etc.)
- un représentant de porteur de projet identifié (ex : porteur d'un PAPI)
- un représentant de la chambre de commerce et d'industrie
- un représentant d'un syndicat assurant la maîtrise d'ouvrage de travaux pour la réduction de la vulnérabilité
- un représentant de la préfecture (SIRACED PC)

Missions et Composition de chaque groupe de travail

Réduction de l'aléa

A partir d'un diagnostic actualisé, les membres identifieront les études complémentaires ou nouvelles nécessaires pour conforter la connaissance de l'aléa.

Il peut notamment s'agir des actions à mettre en œuvre pour réduire les ruissellements urbains (réalisation du schéma de gestion des EP, informer et encourager les techniques alternatives ...) et agricoles dans une logique de solidarité amont-aval.

Le groupe de travail sera co-animé par la structure porteuse et la délégation territoriale.

Proposition de membres :

- un représentant des EPCI et des communes les plus impactées par l'aléa et aussi par la problématique du ruissellement (situées dans une zone de production ou d'accumulation)
- un représentant de la chambre d'agriculture
- un représentant des gestionnaires de réseau hydraulique
- un représentant des syndicats d'entretien des cours d'eau
- un représentant des syndicats de gestion des eaux pluviales
- un ou des représentants de partenaires externes tels que l'ADOPTA
- un représentant de porteur de projet identifié (ex : porteur d'un PAPI)

Missions et Composition de chaque groupe de travail

Aménagement du territoire

A partir d'un diagnostic du territoire, les membres identifieront les communes qu'il conviendra d'accompagner et de sensibiliser afin qu'elles puissent concevoir une stratégie de développement de leur territoire qui intègre la problématique du risque d'inondation.

Ils identifieront les doctrines état et locales et revisiteront si nécessaire ces documents pour faciliter l'application du R111-2 du CU et l'intégration des risques dans les PLU et SCOT.

Le groupe de travail sera co-animé avec la structure porteuse et la délégation territoriale.

Proposition de membres :

- un représentant des EPCI et des communes pour lesquelles un projet de révision du PLU est prévu à court ou moyen terme
- les présidents des SCOT concernés
- un représentant des agences d'urbanisme

Missions et Composition de chaque groupe de travail

Information et Développement de la culture du risque

A partir d'un diagnostic actualisé, les membres identifieront par exemple

- les moyens à développer pour garantir la diffusion de l'information et développer la culture du risque (réunion d'information, création d'un site internet etc..)
- les outils de diffusion de la connaissance ayant pour vocation de conserver la mémoire des événements à mettre en place (repères et échelles de crues...)
- les actions d'informations et de sensibilisation à conduire auprès de la population, des écoles etc.
- les modalités de saisine et de collaboration avec les médias (presse...)

Le groupe de travail sera co-animé par la structure porteuse et la délégation territoriale.

Proposition de membres :

- un représentant des EPCI et des communes qui mènent des actions de communication
- un représentant des chargés de communication des communes
- un représentant du rectorat
- un représentant de la préfecture (SIRACED PC)
- des représentants des associations locales actives dans ce domaine
- un représentant de porteur de projet identifié (ex ; porteur d'un PAPI)
- un représentant de Météo France

Missions et Composition de chaque groupe de travail

Gestion de crise (anticipation et préparation)

A partir d'un diagnostic actualisé, les membres identifieront :

- les communes devant élaborer ou revisiter leurs PCS et DICRIM
- les cours d'eau hors périmètre du réseau surveillés par le SPC devant faire l'objet d'une surveillance particulière
- les dispositifs d'alerte et de gestion à créer ou à conforter

Le groupe de travail sera co-animé par la structure porteuse et la délégation territoriale.

Propositions de membres :

- un représentant des EPCI et des collectivités ayant un bon PCS et/ou qui ont réalisé des exercices de simulation
- un représentant de la préfecture (SIRACED PC)
- un représentant du SDIS
- un représentant du service SPC
- un représentant de Météo France
- un représentant de VNF
- un représentant du gestionnaire de réseau hydraulique

Missions et Composition de chaque groupe de travail

Les ouvrages hydrauliques

A partir d'un diagnostic actualisé, les membres identifieront les ouvrages nécessitant la réalisation d'une étude danger, la mise en place d'un plan de gestion et d'entretien.

Le groupe de travail sera co-animé par la structure porteuse et la délégation territoriale.

Propositions de membres :

- un représentant des EPCI
- un représentant des gestionnaires si identifiés
- un représentant du conseil général le cas échéant
- un représentant de VNF (digues – écluse – barrages)
- un représentant de la DREAL

Les groupes de travail

1°- Prioriser les groupes de travail en fonction des besoins identifiés sur chaque TRI

- Valider les choix effectués

2°- Programmer les premières réunions à compter de septembre 2014

Les parties prenantes

La liste des parties prenantes fera l'objet d'un arrêté du préfet coordonnateur de bassin en septembre 2014

Elle sera constituée à partir :

- des personnes conviées aux réunions précédentes
- des membres conviés à l'atelier PGRI
- des représentants des groupes de travail

Le Comité de Pilotage

Sa composition est arrêtée par le Préfet de département

Proposition de composition:

- les membres présents à l'atelier du jour
- un représentant de chaque groupe de travail

Il a été décidé que ce comité de pilotage ne présentera pas de présidence ou de co-présidence.

Le délai de réalisation de la stratégie locale

- Pas de délai réglementaire imposé mais la circulaire du 14 août 2013 préconise de l'arrêter avant fin 2016

Proposition :

- Retenir comme date butoir à mentionner dans l'arrêté préfectoral de septembre 2014 l'échéance de décembre 2016.

Le périmètre des SLGRI

Au cours des ateliers PGRI, des discussions ont été engagées concernant le périmètre possible de la future SLGRI.

Il est proposé de poursuivre ces premières réflexions afin d'arrêter ce périmètre.

Proposition :

TRI de Dunkerque : périmètre du delta de l'Aa

TRI de Douai : bassins versants des Scarpes aval et moyenne pour le ruissellement

TRI de Valenciennes : Bassin versant de la Sensée (débordement de Douchy à Aubenchy au Bac + ruissellement sur le bassin d'Abencourt)

TRI de Maubeuge : bassin versants de la Sambre de Jeumont à Rejet de Beaulieu pour les débordements